



### 3 Revenu donnant droit à la déduction

Remplissez cette partie une seule fois pour l'ensemble des forêts privées.

Total des montants de la ligne 12 de tous les exemplaires du formulaire remplis		16	
Total des montants de la ligne 15 de tous les exemplaires du formulaire remplis	-	17	
Montant de la ligne 16 moins celui de la ligne 17. Si le résultat <b>est négatif</b> , inscrivez 0.		18	
<b>Revenu donnant droit à la déduction</b>		=	18

### 4 Déduction pour étalement du revenu d'un producteur forestier pour 2016

Montant de la ligne 18 ( <b>maximum : 200 000 \$</b> )		20	
	×		<b>85 %</b>
Montant de la ligne 20 multiplié par 85 %		21	
<b>Déduction maximale pour étalement du revenu d'un producteur forestier pour 2016</b>		=	21
Montant ou partie du montant de la ligne 21 que vous demandez à titre de déduction.			
Reportez ce montant à la ligne 297 de votre déclaration de revenus. Dans le cas d'une fiducie, reportez le résultat à la ligne 94 de la <i>Déclaration de revenus des fiducies</i> (TP-646).			
<b>Déduction pour étalement du revenu d'un producteur forestier demandée pour 2016</b>			22